



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE**  
**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 2 MARS 2018 À 08 H 15**

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation : 23/02/18

Conseillers en  
exercice :  
**89**  
Conseillers  
présents :  
**73**  
Conseillers  
représentés :  
**12**  
Total votants :  
**85**

**PONT-DU-CHÂTEAU - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°15 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) -  
MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION**

**DÉLIBÉRATION N° DEL20180302\_020**

Commission principale : 3 Urbanisme

Rapporteur : - -

Le Conseil métropolitain de la Métropole clermontoise s'est réuni le 2 mars 2018 à 08 H 15 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Bertrand PASCUIO, Louis GISCARD D'ESTAING, Roger GARDES, Pierre RIOL, René VINZIO, Hervé PRONONCE, Didier LAVILLE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, François RAGE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Laurent GILLIET, Alain DUMEIL, Michel BEYSSI, Laurent MASSELOT, René DARTEYRE, Michel SABRE, Jean ALBISETTI, Henri GISELBRECHT, Laurent GANET, Laurent BRUNMUROL, Martine BELLEROSE, Aline FAYE, François SAINT-ANDRÉ, Nadia FORTE-VIGIER, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Marie-José TROTE, Julie DUVERT, Michel LACROIX, Chantal LAVAL, Didier MULLER, Cécile AUDET, Jérôme AUSLENDER, Said BARA, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Françoise NOUHEN, Simon POURRET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Jean-Pierre BRENAS, Édith CANDELIER, Christiane JALICON, Jean-Pierre LAVIGNE, Nicolas BONNET, Dominique ROGUE-SALLARD, Guillaume VIMONT, Patricia GUILHOT, Alain LAFFONT, Florent NARANJO, Gérard BOHNER, Jean-Christophe CERVANTÈS, Nicole PRIEUX, Claire JOYEUX, Olivier ARNAL, Michel RENAUD, Marie-Jeanne RAYNAL, Sylvie DI NALLO, Martine MICHEL, Véronique PRIEUR, Blandine GALLIOT, Martine FAUCHER, Michel MIRAND, Chantal LELIÈVRE, Claude PRACROS, Agnès DESEMARD

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Flavien NEUVY pouvoir à Jocelyne CHALUS  
Marianne SIMEON pouvoir à Didier LAVILLE  
Pierre BORDES pouvoir à Julie DUVERT  
Annie LEVET pouvoir à René DARTEYRE  
Valérie BERNARD pouvoir à Grégory BERNARD  
Philippe BOHELAY pouvoir à Didier MULLER  
Dominique BRIAT pouvoir à Pascal GUITTARD  
Nadia GUERMIT-MAFFRE pouvoir à Édith CANDELIER  
Magali GALLAIS pouvoir à Claire JOYEUX  
Sylviane TARDIEU pouvoir à Nicole PRIEUX  
Monique POUILLE pouvoir à Olivier ARNAL  
Danielle MISIC pouvoir à Martine MICHEL

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Antoine RECHAGNEUX, Grégory LÉPÉE

**PONT-DU-CHÂTEAU - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°15 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) -  
MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-41 et suivants,

Vu la délibération de la commune de Pont-du-Château du 6 septembre 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ainsi que les modifications ultérieures 1 à 14 approuvées respectivement par délibérations du Conseil municipal des 4 septembre 2009, 30 septembre 2011, 23 novembre 2012, 28 septembre 2012, 13 décembre 2013, 27 mai 2014, 24 septembre 2014, 28 novembre 2014, 28 novembre 2014, 29 janvier 2016, 19 septembre 2016, 20 octobre 2016, 9 décembre 2016 et par délibération du Conseil Communautaire du 10 novembre 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la Communauté d'agglomération "Clermont Communauté" en Communauté urbaine "Clermont Auvergne Métropole" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu le décret n°2017-1778 du 27 décembre 2017 portant création de la métropole dénommée "Clermont Auvergne Métropole" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu l'arrêté du Président de Clermont Auvergne Métropole en date du 11 janvier 2018 prescrivant la modification simplifiée n°15 du PLU de la commune de Pont-du-Château portant sur :

- la levée de l'Emplacement Réserve numéro 15 (ER15) délimité au Plan Local d'Urbanisme de 2007 en vue de la réalisation d'une Opération d'Aménagement d'Ensemble au lieu-dit Croix des Rameaux sur 36000m<sup>2</sup>,
- la modification de l'orientation d'aménagement numéro 2 pour optimiser les potentialités foncières du secteur Nord-Ouest par la création d'une voirie de desserte interne en lieu et place de la raquette de retournement prévue, et pour supprimer la notion de «passage privé aujourd'hui à rendre public» sur le Nord de la zone,
- la modification de l'objet de l'emplacement réservé n°26 (ER26) sur les parcelles cadastrées CA 419 et CA 420 (situées entre la rue de l'Horloge et la rue du Docteur Calmette dite «rue de la Motte» et joignant la Place Cathier) délimité au Plan Local d'Urbanisme de 2007 pour «aménagement d'un parking place Cathier» (d'une emprise de 1500m<sup>2</sup>) aux fins d'accueillir un projet de médiathèque intercommunale,
- la modification du règlement du Plan Local d'Urbanisme, qui n'a pas, sur de nombreuses zones (Up, Uh, Uc, Uv, AUh), opéré dans la rédaction de son article 12 (précisant les exigences applicables aux constructions en matière d'aires de stationnement) de distinction spécifique pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

La procédure de modification visée aux articles L.153-45 et suivants et R.153-20 et suivants du Code de l'urbanisme impose au Conseil métropolitain de définir par délibération les modalités d'information et de recueil de l'avis du public.

***Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée n°15 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pont-du-Château et l'exposé des motifs selon les modalités suivantes :
  - mise à disposition au siège de la Métropole de "Clermont Auvergne Métropole" et en mairie de Pont-du-Château,

- mise à disposition sur le site internet de la commune <https://www.pontduchateau.fr> et de la Métropole Clermont Auvergne Métropole <https://www.clermontmetropole.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme/plu-plan-local-durbanisme/>,

- ouverture d'un registre permettant de consigner des observations en mairie de Pont-du-Château et au siège de la Métropole de Clermont Auvergne Métropole du jeudi 29 mars au lundi 30 avril 2018 inclus, aux jours et heures d'ouverture ;

- Les observations écrites pourront également être formulées à l'adresse suivante :

Clermont Auvergne Métropole  
Direction de l'Urbanisme  
Modification simplifiée n°15 PLU Pont-du-Château  
64-66 avenue de l'Union Soviétique- BP 231 -  
63007 CLERMONT-FERRAND Cedex 1  
ou [plu-pont-du-chateau@clermontmetropole.eu](mailto:plu-pont-du-chateau@clermontmetropole.eu).

- de porter à la connaissance du public les modalités de la mise à disposition par affichage et insertion presse. Cet avis sera affiché en mairie de Pont-du-Château au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition par avis et au siège de la Métropole "Clermont Auvergne Métropole" dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous actes permettant la mise en oeuvre de la présente délibération.

À l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président en présentera le bilan au Conseil métropolitain qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme d'un affichage en mairie de Pont-du-Château et au siège de la Métropole "Clermont Auvergne Métropole" durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération sera exécutoire après transmission en Préfecture et accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

TOTAL VOTANTS :	85	=	73 Conseillers Présents	+	12 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	85	=	Pour : 85	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,



Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président  
Roger GARDES